

LIAISONS DOUCES

Le programme Fertois est lancé !

Dans le cadre de sa politique de développement durable, la Ville de La Ferté-sous-Jouarre engage à partir de 2024 son programme de liaisons douces.

LES LIAISONS DOUCES, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Pour rappel, une liaison douce est un axe de circulation destiné aux modes de déplacement doux, non motorisés (marche, vélo, trottinette...).

Marcheurs, cyclistes, personnes à mobilité réduite ou encore familles avec poussettes se retrouvent sur ces axes pour différents usages :

- **Déplacements de loisirs** : randonnée, promenade, itinérance touristique...
- **Déplacements utilitaires** : trajets domicile-travail ou domicile-école, accès aux commerces et services...
- **Déplacements sportifs** : course à pied, cyclisme...

QUEL OBJECTIF ?

L'objectif est d'interconnecter les différents sites de la Ville, tout en créant un maillage cohérent du territoire avec les communes voisines.

Il faut raisonner liaisons entre points d'attractivité comme une gare, une zone d'activités, un site touristique. Exemple, on part de la gare de La Ferté pour rejoindre l'abbaye de Jouarre, la zone industrielle de Sept-Sorts ou encore les boucles de la Marne de Nanteuil-sur-Marne.

Le but de la Ville est de créer **des espaces confortables et sécurisés pour tous les usagers**, de proposer **une alternative à la voiture**, de créer des connexions vers d'autres itinéraires existants et de **valoriser les espaces publics** en les replaçant au cœur des projets

d'aménagement et permettant également la mise en valeur des lieux touristiques communaux.

UN PROGRAMME SUR TROIS ANS

Le schéma de création des liaisons douces sur le territoire fertois s'appuie sur trois phases réparties à l'origine sur un programme pluriannuel de trois ans. Les aléas de la commande publique et les décisions des subventionneurs en ont quelque peu bouleversé le planning !

1ère phase

Le Point de départ des liaisons douces se situe à la gare de La Ferté-sous-Jouarre. L'itinéraire commence à la gare routière, longe le Parc Relais de la Haute Vue et se prolonge jusqu'à l'Espace des 2 rivières (en empruntant la plateforme désaffectée de l'ancien chemin de fer de la vallée du Petit Morin) et se poursuit jusqu'à la rue des Pelletiers (en traversant le jardin de l'Ile) et le pont Charles de Gaulle.

Coût prévisionnel des travaux : 922 036 € HT

2ème phase

L'étape suivante consiste à emprunter le quai des Anglais puis le chemin de halage jusqu'à la limite avec la commune de Sept Sorts. Une branche va jusqu'au giratoire du Mémorial.

Coût prévisionnel des travaux : 379 000 € HT

3ème phase

La 3ème phase concerne les branches en direction des communes voisines :

- Le quai Planson puis le chemin de halage en direction de Reuil ;
- Le Boulevard du 8 mai 1945 puis la voie sur berge en direction de Chamigny ;
- Et enfin la rue du Petit Morin et la rue du Petit Condetz pour rejoindre Jouarre.

Coût prévisionnel des travaux : 547 533 € HT

UNE STATION – VÉLO ACCESSIBLE À TOUTES ET À TOUS

Sur l'Espace des 2 Rivières, une aire de stationnement des vélos avec station de rechargement électrique et gonflage a vu le jour. Ainsi, quoi de plus pratique que de recharger son vélo électrique pendant le temps d'une balade sur l'eau !



DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER

Arrêté : Réglementation de la circulation de la liaison douce

22 juillet 2024

**MAIRIE DE LA FERTÉ-SOUS-
JOUARRE**

Place de l'Hôtel de Ville
77260 LA FERTE-SOUS-JOUARRE
01 60 22 25 63

Nous contacter



Copyright 2025 MAIRIE DE LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE